



**LE CONCOURS EXTERNE SUR TITRES POUR L'ACCÈS AU CORPS
DES INGÉNIEURS DES MINES
(session 2024)**

Le corps des mines est un corps de fonctionnaires interministériel, administrativement rattaché au ministre de l'économie, dont la vocation et les missions de base s'articulent autour du développement, du contrôle et de la régulation des activités économiques.

Les ingénieurs des mines participent à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques publiques, notamment dans les domaines relatifs :

- 1. A l'industrie et à l'économie ;*
- 2. Aux technologies de l'information et de la communication, à leur utilisation et aux services qui leur sont associés ;*
- 3. A l'énergie et aux matières premières ;*
- 4. A la protection de l'environnement, à la sécurité industrielle et à la santé publique ;*
- 5. A la recherche, à l'innovation et aux technologies nouvelles ;*
- 6. A l'aménagement du territoire et aux transports ;*
- 7. A la normalisation et à la métrologie ;*
- 8. Aux banques, aux assurances et aux services financiers.*

➤ Références du concours :

- Décret n° 2009-63 du 16 janvier 2009 modifié, portant statut particulier du corps des ingénieurs des mines (en particulier, les articles 4 et 7) ;
- Arrêté du 21 janvier 2011 fixant les modalités d'organisation du concours externe sur titres pour l'accès au corps des ingénieurs des mines ;
- Arrêté du 22 novembre 2023 portant ouverture au titre de l'année 2024 d'un concours externe sur titres pour le recrutement de deux ingénieurs des mines (publié au Journal officiel du 24 novembre 2023).

➤ Qualités et conditions pour concourir :

- Le concours est ouvert aux candidats titulaires, au 1^{er} janvier 2024 d'un diplôme de doctorat dans un domaine de compétence du corps ou qui peuvent justifier de qualifications au moins équivalentes attribuées dans les conditions prévues par le décret n°2007-196 du 13 février 2007 ;
- 2 postes sont ouverts au concours externe sur titres de 2024.

➤ Epreuves

- Une épreuve de pré-admissibilité sur examen du dossier de candidature
- 2 épreuves d'admissibilité :
 - 1°) Rédaction d'une note de synthèse à partir d'un dossier, sur un sujet en rapport avec les missions du corps (coefficient 1, durée 4 heures) ;
 - 2°) Epreuve orale d'une heure portant sur le parcours et les travaux scientifiques effectués par le candidat consistant en un exposé oral par le candidat de sa thèse, suivi d'un échange avec les membres du jury (coefficient 2).
- Une épreuve d'admission : entretien à caractère général d'une heure avec le jury (coefficient 3).

➤ Calendrier

- Date limite de réception des candidatures au Service du Conseil général de l'économie, par internet en utilisant le lien d'inscription suivant : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/concours-externe-docteurs-corps-des-mines-2024> : **le 2 février 2024 à 13h00 (heure de Paris)**
- Épreuves d'admissibilité (*à titre indicatif*) :
 - écrits : le 10 avril 2024
 - oraux : du 13 au 16 mai 2024
- Epreuve d'admission : 17 mai 2024

➤ Liste des lauréats des années précédentes

Année	Lauréat[e]
2013	Thomas LOMBES
2014	Côme BERBAIN
2015	Claire BARITAUD
2016	Hadrien BOLNOT
2017	Simon GOURDIN
2018	Thibault MANNEVILLE
2019	Adrien FACON
2020	Claire LUCAS
2021	Juliette KAHN
2022	Elise LAPERROUSAZ
2023	Romain BEY Lucas VERNEY

➤ Demandes de renseignements

Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique
Service du Conseil général de l'économie
Télédoc 333
139 rue de Bercy
75572 Paris Cedex 12

Tél. 01 53 18 24 05

Lien d'inscription : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/concours-externe-docteurs-corps-des-mines-2024>

Mél : cge.concours@finances.gouv.fr

Internet : <http://www.economie.gouv.fr/cge/concours>

**Une réunion d'information sera organisée le 15 janvier 2024 de 12h00 à 14h00
en Visio**

*(Le lien d'accès sera transmis après inscription par mail
au cge.concours@finances.gouv.fr)*